

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Chamoson et Chippis

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bernhard, Laurent  
Freymond, Nicolas

## Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Freymond, Nicolas 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Chamoson et Chippis, 2007 - 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 25.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Netz und Vertrieb	1

# Abkürzungsverzeichnis

<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>BFE</b>	Bundesamt für Energie
<b>ESTI</b>	Eidgenössisches Starkstrominspektorat
<b>BVGer</b>	Bundesverwaltungsgericht
<b>BGer</b>	Bundesgericht

---

<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>OFEN</b>	Office fédéral de l'énergie
<b>ESTI</b>	Inspection fédérale des installations à courant fort
<b>TAF</b>	Tribunal administratif fédéral
<b>TF</b>	Tribunal fédéral

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Netz und Vertrieb

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 04.10.2007  
NICOLAS FREYMOND

L'achèvement du réseau à très haute tension (380 kilovolts) ne se déroule pas sans encombre. En Valais, le projet d'EOS de construire une ligne entre **Chamoson et Chippis** (28 km) est fortement contesté par des groupements d'habitants et des organisations écologistes qui dénoncent les atteintes au paysage et à la qualité de vie et réclament l'enterrement de la ligne. La direction d'EOS objecte que l'enterrement coûterait de 8 à 15 fois plus cher que le tronçon aérien. Après de multiples tentatives de conciliation, l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) a transmis le dossier à l'OFEN.<sup>1</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 27.05.2008  
NICOLAS FREYMOND

L'achèvement du réseau national de transport à très haute tension (THT; soit 380 kilovolts) n'a que lentement progressé au cours de l'année sous revue en raison des très fortes oppositions subsistant au sein des populations concernées par les projets de Energie Ouest Suisse (EOS) **entre Chamoson et Chippis (VS) et entre Galmiz (FR) et Yverdon (VD)**. Les opposants dénoncent les atteintes au paysage et les risques pour la santé et exigent l'enfouissement des lignes. En face, EOS rappelle que ces deux lignes doivent permettre le raccordement de la Suisse romande au réseau THT national afin de sécuriser son approvisionnement électrique. Ils excluent d'enterrer les lignes litigieuses pour des raisons financières. La direction d'EOS estime que le coût de la ligne Chamoson-Chippis passerait de 70 millions de francs pour la variante aérienne à au minimum 560 millions pour la variante souterraine. Quant au tronçon Galmiz-Yverdon, son coût grimperait au minimum à 616 millions de francs (contre 77 millions pour le projet actuel). La direction a en outre fait valoir un argument environnemental en faveur de ses deux projets, soit la réduction considérable du nombre de pylônes dans la vallée du Rhône et sur le territoire fribourgeois.<sup>2</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 19.11.2009  
NICOLAS FREYMOND

Le DETEC a organisé une audition dans le cadre de l'élaboration d'un **système d'évaluation** censé permettre de choisir entre l'enfouissement et le tracé aérien en fonction de critères objectifs. Outre le coût respectif des variantes, le système proposé prend en considération trois domaines et pour chacun d'eux une série de critères. Il intègre ainsi la préservation du milieu naturel (paysage, rayonnement, sols et eaux, etc.), la sécurité de l'approvisionnement (délais de procédure et de construction) et les intérêts des communes (sites et monuments, tourisme, etc.). Le rapport publié en fin d'année a souligné que si les participants s'accordent sur la nécessité d'une évaluation objective, le choix et la pondération des critères sont extrêmement controversés. Le DETEC a toutefois décidé de le mettre à l'épreuve de la pratique en l'utilisant pour les projets de lignes Chippis-Mörel (VS), Airolo-Lavorgno (TI) et Niederwil-Bremgarten (AG).<sup>3</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 03.07.2010  
NICOLAS FREYMOND

La controverse au sujet de **l'enfouissement des lignes à haute et très haute tension** n'a pas faibli au cours de l'année sous revue. En **Valais**, l'OFEN a décidé de soumettre le projet de ligne à très haute tension entre Chamoson et Mörel (haut Valais) au système d'évaluation comparative des variantes aérienne et souterraine. En dépit des critiques exprimées par le Conseil d'Etat valaisan, l'OFEN a par contre refusé de faire de même avec le projet de ligne entre Chamoson et Chippis (Valais central) et a délivré à Alpiq l'autorisation de construire une ligne aérienne sur ce tronçon, suscitant l'ire des opposants. La commune de Salins et la bourgeoisie de Sion ont fait recours contre cette décision.<sup>4</sup>

**KANTONALE POLITIK**  
DATUM: 17.06.2011  
LAURENT BERNHARD

La construction de lignes aériennes a continué à faire l'objet de contestations dans le canton du Valais. Un comité opposé à la décision de l'OFEN d'autoriser la construction du tronçon aérien entre **Chamoson et Chippis** a lancé une initiative cantonale demandant au Grand Conseil d'élaborer une loi obligeant l'enfouissement des lignes sur le territoire valaisan ainsi qu'une pétition invitant le parlement cantonal à agir auprès de la Confédération afin de modifier la loi fédérale sur les installations électriques. De plus, le Conseil d'Etat valaisan a commandé une expertise qui a conclu qu'un enfouissement partiel de la ligne en question était réaliste.<sup>5</sup>

**GERICHTSVERFAHREN**  
DATUM: 02.11.2012  
LAURENT BERNHARD

En août, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a donné son feu vert à la variante aérienne du projet de ligne à haute tension entre **Chamoson et Chippis (VS)**. Il a ainsi débouté plus d'une vingtaine d'opposants, dont la commune de Salins et la bourgeoisie de Sion. Fin octobre, le Conseil fédéral a arrêté le couloir de la ligne aérienne de 380 kilovolts et d'une longueur de 44 kilomètres.<sup>6</sup>

**GERICHTSVERFAHREN**  
DATUM: 06.08.2013  
LAURENT BERNHARD

En mai, le Tribunal fédéral (TF) a rejeté l'ensemble des recours contre la variante aérienne du projet de ligne à haute tension entre **Chamoson et Chippis (VS)**. Les juges de Mon-Repos ont estimé qu'un câblage souterrain était disproportionné, confirmant ainsi la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) arrêtée l'année dernière. Le nouveau couloir revêt une grande importance pour la sécurité d'approvisionnement de la Suisse en général et pour l'utilisation de l'énergie hydraulique en Valais en particulier.<sup>7</sup>

---

1) LT, 4.10.07.

2) Lib., 15.2 et 14.5.08; LT, 10.4.08; Lib., LT, NF, Bund et NZZ, 27.5.08.

3) BZ, Lib., NF et NZZ, 20.11.09; DETEC, communiqué de presse, 19.11.09.

4) NF, 8.1, 17.1, 2.7, 1-3.9 et 11.9.10; LT, 15.1.10; NZZ, 3.7.10. Cf. APS 2009, p. 144 s.

5) LT, 18.1. et 15.4.11; LN, 17.6.11.

6) Communiqué de l'OFEN du 31.10.12; NF, 30.8.12 et 2.11.12

7) TdG, 8.6.13.